



CAPL3 DU 12 JUILLET 2011 DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Le gouvernement persiste et signe dans sa volonté d'imposer la politique d'austérité et de réduction de la dépense publique qu'il a décidé de mettre en œuvre. Cette année encore, les moyens attribués au service public sont à la baisse dans les projets gouvernementaux.

Après le gel des salaires pour les agents publics, les suppressions de postes et la baisse des crédits de fonctionnement en 2011, des mesures similaires sont envisagées au titre du budget de l'État pour 2012. Le Premier ministre a été clair, lors de la réunion des ministres du 5 mai 2011 : les plafonds de dépenses prévus dans le budget triennal 2011-2013 "ne pourront être revus à la hausse".

En matière de politique salariale, les mesures d'ores et déjà annoncées vont dans ce sens : aucune augmentation de la valeur du point d'indice fonction publique, et ce pour la deuxième année consécutive. Une première depuis la Libération !!!

La même mesure est envisagée pour 2013, dans la logique de budget triennal qui vise à inscrire dans la longue durée les politiques d'austérité. Avec une augmentation de 2,32% des prix constatée par l'INSEE depuis le 1er juillet 2010, date de la dernière augmentation de la valeur du point d'indice fonction publique, c'est une véritable régression du pouvoir d'achat qui est enclenchée par les pouvoirs publics.

Une telle politique de stagnation de la valeur du point d'indice est parfaitement injuste.

C'est une attaque inacceptable contre le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires. C'est depuis presque 10 ans, une perte de rémunération de largement plus de 10 %. Les propos du secrétaire d'État à la fonction publique ne peuvent pas le masquer même s'il prétend le contraire, en faisant référence aux avancements d'échelon que perçoivent les agents tous les deux ou trois ans, avec des augmentations d'échelon de 15 à 20 points d'indice.

Mais, alors que ce déroulement de carrière à l'ancienneté permet tout juste de limiter les dégâts provoqués par l'austérité salariale, ce sont bien les fondements même de la politique salariale, de la reconnaissance des qualifications, du droit à la carrière, ainsi que la grille salariale elle-même, qui sont mis en cause.

La vérité, c'est que la politique salariale du gouvernement ampute notre pouvoir d'achat et qu'elle nie le principe de carrière et la notion même de reconnaissance des qualifications. La vérité, c'est que la politique globale du gouvernement rationne l'intervention publique et la met au service du profit et des plus fortunés.

Concernant le décret de création d'un 8ème échelon « dit spécial » pour la catégorie C : la CGT et toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique de l'Etat ont voté contre un décret très restrictif.

Cela fait longtemps que les cadres C - qui se sont littéralement smicardisés - attendent une reconnaissance. La création d'un 8e échelon pour les AAP1 7e aurait pu être un signe fort, au moins pour les plus anciens de la catégorie la plus méprisée. Mais cela aurait quand même été trop sympa pour tous ces fonctionnaires C âgés qui n'ont eu de cesse de creuser le déficit ! Déjà que le gouvernement leur a rallongé l'âge de départ à la retraite, il n'allait pas en plus leur permettre d'avoir une fin de carrière digne de ce nom ! Alors le ministre de la Fonction Publique a bien créé le 8e échelon pour les fins de carrière... mais en créant un échelon "spécial"

Avec la création de ce 8e échelon, le Ministre de la Fonction Publique vient donc de créer le changement d'échelon par tableau d'avancement. Enorme !

Ainsi, non seulement tous les cadres C n'ont bénéficié d'aucune reconnaissance d'une technicité accrue. Mais nombreux parmi les plus anciens arrivés au 7e échelon d'AAP1 n'obtiendront jamais ce 8e échelon... alors même que leur départ en retraite est remis en cause !

La Cgt dénonce cette politique de mépris envers les agents de catégorie C de la Fonction publique. Elle exige du Ministre la mise en place d'un 8ème échelon qui soit à accès linéaire. Il démontrerait ainsi, au delà des discours fumeux sur les fonctionnaires moins nombreux et mieux payés tout l'intérêt qu'il porte à cette catégorie d'agents.... La Cgt continue de revendiquer des mesures pour que les B et les C puissent dérouler une carrière linéaire (sans contingentement) comme les cadres A.

Le mouvement local C présenté à l'occasion de cette CAPL est à l'image de la situation nationale des emplois à la DGFIP : catastrophique, avec un déficit de plus de 50 agents.

L'accumulation des suppressions d'emplois à la DGFIP cause des dégâts considérables, dégradant les conditions de vie au travail, mettant en péril les missions publiques.

Suite à l'action conjuguée des personnels et des élus la Direction Générale annonçait sur Ulysse le recrutement de 190 candidats de la liste complémentaire en octobre 2011 et 110 en janvier 2012. Ce recrutement est largement insuffisant. Cette année encore, l'administration persiste à ne pas pourvoir les postes implantés : 438 postes sont vacants dont 358 en Ile de France (+50 agents dans le Val de Marne : 9 à Villejuif, 5 à Champigny et à la Direction, 6 à St Maur, etc.).

Les élus CGT condamnent l'utilisation de la fiche N°3 (affectation selon les intérêts de service) qui remet en cause la règle de l'ancienneté.

Pour ces raisons, les élus CGT voteront contre ce mouvement et réaffirment avec force la revendication d'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services, seule manière de garantir le maintien et le développement d'un service public de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire.